



BULLETIN D'ADHESION 2026

du 1^{er} Mars 2026 au 28 Février 2027

Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Oise

Membre Bienfaiteur : €

Adhérent : 30,00€

Adhésion FFCA : 25€

N° de permis de chasser :

Date de délivrance de la formation Chasse à l'Arc :

N° FFCA si déjà affilié hors ADCAO :

Nom : Prénom :

Appt. : Etage : Esc. : Bâtiment :

N° et Rue :

Résidence :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courrier électronique :

Nous vous remercions de bien vouloir expédier :

- **votre règlement par chèque à l'ordre de l' ADCAO**
- *cette fiche dûment renseignée, datée et signée*
- ❖ *la charte A.D.C.A.O jointe, datée et signée (**Primo-Adhérent ADCAO**)*
- ❖ *la photocopie de votre permis de chasse (**Primo-Adhérent ADCAO**)*
- ❖ *la photocopie de votre formation chasse à l'arc (**Primo-Adhérent ADCAO**)*

Date

Signature

Adressez votre bulletin d'adhésion et règlement à :

ADCAO 3 rue de Crevecoeur 60360 LIHUS

A.D.C.A.O - Association des Chasseurs à l'Arc de l'Oise
227 rue du Château
60190 La Neuville Roy

Tél. 06 84 52 67 17- Web : www.adcao.fr - Association Loi 1901



CHARTRE A.D.C.A.O

La chasse à l'arc n'est pas une compétition mais un moyen pour tous ceux qui aiment, respectent et comprennent la nature, de chasser toutes les espèces du plus petit au plus gros des gibiers.

Pratiquer la régulation des nuisibles, pour une véritable gestion de la faune sauvage.

Être en parfaite harmonie avec la nature et tous ses acteurs.

La chasse à l'arc requiert les qualités du fin chasseur, une profonde connaissance des animaux et du milieu dans lequel ils vivent, des techniques de la chasse en général et de la technique particulière du tir à l'arc.

Le chasseur à l'arc s'engage à appeler les personnes agréées pour la recherche au sang en cas de blessures de grands animaux.

**Adhérer à l'A.D.C.A.O,
c'est se comporter en véritable chasseur et responsable de la nature.**

Date :

Nom :

Signature

« *Lu et approuvé* »